



## Vente d'un bien propre agrandi avec l'argent de la communauté

Par **Vcgtx**, le **08/03/2016** à **19:13**

Bonjour,

J'aimerais savoir quel montant revient à chacun lors de la vente d'une maison dans le cas suivant :

Mon père (marié sous régime de la communauté) hérite d'une maison de valeur 900000 €.

Durant la communauté, des travaux d'amélioration et d'agrandissement sont effectués pour un montant de 40000 €, payés avec les revenus du ménage.

Puis mon père décède. Ma mère obtient l'usufruit de la succession. L'acte de succession indique une récompense de 40000 € due par la succession à la communauté, suite aux travaux.

Ensuite, si la maison est vendue 160000 €, quelle sera la part de l'épouse, et quelle sera la part des enfants ?

Merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **09/03/2016** à **07:46**

Bonjour,

J'ai un doute, car une maison de 900000€ + des travaux vendue seulement 160000€ ???

Par **Vcgtx**, le **09/03/2016** à **20:39**

Bonjour,

Oui, désolé, il y avait un zéro de trop : la valeur de la maison était de 90 000 € !!!